

Programme du prix Bressa

Nouvelles annales de mathématiques 2^e série, tome 16
(1877), p. 129-131

<http://www.numdam.org/item?id=NAM_1877_2_16__129_0>

© Nouvelles annales de mathématiques, 1877, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Nouvelles annales de mathématiques » implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE TURIN.

PROGRAMME DU PRIX BRESSA.

Le testament de M. César-Alexandre Bressa, Docteur en Médecine et Chirurgie, en date du 4 septembre 1835, contient les dispositions suivantes :

« J'institue mon héritière universelle en mes biens présents et futurs, après que tous les différents legs auront été acquittés, l'Académie Royale des Sciences de Turin, qui pourra se faire représenter par son Secrétaire perpétuel, ou par un fondé de procuration, élu à cet objet par les Membres résidents.

» Aussitôt après la cessation du droit d'usufruit constitué, en faveur de M^{me} Claudine-Aimée Dupêché, sur les biens compris dans la succession, l'Académie des Sciences de Turin entrera en possession desdits biens, et pourra vendre les immeubles, placer les capitaux selon ce qu'elle croira être de son intérêt, et avec le revenu de tous ces biens elle établira un prix biennal qui alternera de la manière suivante :

» Le revenu net des deux premières années formera le prix à adjuger au savant, à quelque nation qu'il appartienne, qui, pendant les quatre années précédentes, aura fait la découverte la plus éclatante et la plus utile, ou qui aura produit l'ouvrage le plus célèbre en fait de sciences physiques et expérimentales, Histoire naturelle, Mathématiques pures et appliquées, Chimie, Physiologie et Pathologie, sans exclure la Géologie, l'Histoire, la Géographie et la Statistique.

» Le revenu net des deux années suivantes sera adjugé au savant italien qui, au jugement de la même Académie de Turin, aura fait dans les quatre dernières années la découverte la plus importante, ou qui aura publié l'ouvrage le plus considérable en Italie sur quelque'une des sciences sus-énoncées, et ainsi de suite dans le même ordre. »

L'Académie ne se dissimule pas la grave responsabilité que lui impose l'acte généreux du Dr Bressa en l'appelant à prononcer un jugement sur les productions de l'esprit humain, qui paraîtront en quelque partie que ce soit de la vaste étendue de presque toutes les sciences positives. Elle a cru néanmoins devoir répondre à la confiance que le testateur lui a libéralement accordée, en s'engageant à exécuter fidèlement les dispositions contenues dans son testament, dicté par la louable intention d'aider au développement des sciences.

L'usufruit établi sur la succession Bressa ayant cessé au mois de juillet 1876, il s'ensuit que le premier terme biennal doit embrasser les années 1877 et 1878.

Le premier prix sera donc adjugé en 1879 au savant, de quelque pays qu'il soit, qui, pendant les quatre années précédentes, c'est-à-dire du 1^{er} jour de janvier 1875 jusqu'au dernier jour de décembre 1878, aura fait la découverte la plus éclatante et la plus utile, ou qui aura publié l'ouvrage le plus célèbre en fait de sciences mathématiques et de sciences expérimentales, telles que la Physique, la Chimie, la Physiologie, ainsi qu'en matière d'Histoire naturelle, y compris la Géologie, de Pathologie, d'Histoire, de Géographie et de Statistique.

Pour se conformer à l'esprit du testament du Dr Bressa, l'Académie choisira ce qu'elle croira le meilleur parmi les découvertes et parmi les ouvrages qui auront été publiés, sans distinction entre ceux qui lui auront été pré-

sentés par l'auteur et ceux qui ne l'auront pas été. Elle n'entend s'assujettir à d'autres liens que ceux qui tiennent aux limites de temps prescrites par le testateur, et au sentiment de délicatesse qui défend d'être juge dans sa propre cause.

Le prix ne pourra être adjugé à aucun des Membres nationaux de l'Académie tant résidents que non résidents.

Le prix à adjuger pour la première fois, et attribué aux quatre années de 1875 à 1878, sera de 12 000 francs.

Dans l'année 1881, on adjugera le deuxième prix Bressa pour les quatre années, de 1877 à 1880, avec les mêmes règles sus-énoncées; mais, d'après le testament, ce deuxième prix ne pourra être remporté que par un savant italien. Ainsi chaque quatre ans le prix Bressa sera dévolu à un savant à quelque nation qu'il appartienne, et chaque quatre ans à un savant italien, suivant un alternat régulier entre un prix universel et un prix national.

Turin, le 7 décembre 1876.

Le Président de l'Académie

FREDERIC SCLOPIS.

*Le Secrétaire de la Classe
des Sciences physiques
et mathématiques,*

ASCANIO SOBRERO.

*Le Secrétaire de la Classe
des Sciences morales, his-
toriques et philologiques,*

GASPARE GORRESIO.